

Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 12, n°1 | Mars 2021

Structures agricoles

De l'importance des structures collectives territorialisées pour consolider la viabilité des circuits alimentaires de proximité

Le cas de Terroirs 44 et de Paysans-Artisans

On the importance of territorialized collective structures to consolidate viability of proximity and short food supply chain

The case studies of Terroirs44 and Paysans-Artisans

Julien Noël, Christine Margetic, Florence Lanzi, Thomas Dogot et Kevin Maréchal



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/18679>

ISSN : 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Ce document a été généré automatiquement le 10 mars 2021.

De l'importance des structures collectives territorialisées pour consolider la viabilité des circuits alimentaires de proximité

Le cas de Terroirs 44 et de Paysans-Artisans

On the importance of territorialized collective structures to consolidate viability of proximity and short food supply chain

The case studies of Terroirs44 and Paysans-Artisans

Julien Noël, Christine Margetic, Florence Lanzi, Thomas Dogot et Kevin Maréchal

- 1 La transition du secteur alimentaire vers plus de soutenabilité est un processus complexe de déverrouillage (*unlocking*) influencé par les transformations du paysage institutionnel et/ou économique, et l'émergence endogène de niches d'innovation (Darnhofer *et al.*, 2015 ; Chiffolleau, 2018). Ces dernières explicitent un rapprochement d'acteurs autour d'un approvisionnement alimentaire, objet d'une remise à l'échelle (réappropriation du système par leurs bénéficiaires), d'une resocialisation (redonnant du sens à l'origine des produits consommés), et d'une reconnexion (reflétant les motivations individuelles et collectives des actions territorialisées). En essor, ces niches s'appuient sur de nouvelles logiques et modalités d'action collective, ainsi que sur des processus de développement territorial renouvelés (Le Velly, 2017 ; Lanciano *et al.*, 2018).
- 2 Les circuits courts alimentaires de proximité (CAP) restent assez emblématiques de ces dynamiques. Généralement, ils prônent la suppression des intermédiaires comme facteur de succès. Mais cela requiert, pour les producteurs, de multiplier les tâches de travail et d'investir dans de nombreuses actions, selon des niveaux d'imbrication diversifiés et souvent chronophages, ce qui ne facilite pas la pérennité de ces projets (Lanciano *et al.*, 2016 ; Laughrèa *et al.*, 2018).

- 3 Face à ces enjeux de pérennisation, et allant quelque peu à l'encontre de l'approche initiale, on observe en réalité une (ré-)introduction d'opérateurs intermédiaires à différents niveaux des CAP, qui interviennent dans les champs de la transformation (légumerie, abattoir...), de la logistique (*food hub*) et/ou de la distribution (épiceries, magasins...) (Praly *et al.*, 2014 ; Fournié, 2018 ; Dimitri et Gardner, 2019 ; Trivette, 2019). Notre propos s'inscrit donc plutôt dans une approche multi-acteurs des circuits courts (Maréchal *et al.*, 2019). Portées notamment par les mêmes acteurs, les dynamiques d'action collective d'intermédiation n'auraient en effet pas forcément des effets négatifs en termes de développement territorial alimentaire (Amblard *et al.*, 2018).
- 4 Cela étant, au vu de la diversité des formes de structuration et de fonctionnement (en termes de dispositifs d'intermédiation, de socle de valeurs symboliques et identitaires, de rayonnement spatial...) et des stratégies d'ancrage choisies par ces organisations collectives, la question de leur contribution à un développement territorial viable se pose néanmoins (Forssell et Lankoski, 2015).
- 5 Deux exemples (Terroirs44 en France et Paysans-Artisans en Belgique) vont démontrer le rôle de médiation essentiel qu'apportent ces collectifs auprès d'agriculteurs engagés en CAP, ainsi que leur participation de fait à la viabilité d'exploitations agricoles (paysannes) et de filières alimentaires (alternatives) durables. Après avoir explicité notre cadre d'analyse, articulé autour de l'ancrage territorial des structures collectives et de la viabilité, nous le confrontons à ces deux organisations intermédiaires paysannes francophones. L'objectif est de repérer les différentes stratégies qu'elles mettent en œuvre afin de soutenir plusieurs dimensions de viabilité pour leurs producteurs adhérents.

1. Des organisations collectives alimentaires, entre ancrage territorial et viabilité

- 6 Comprendre les stratégies alimentaires des structures collectives implique d'analyser les processus de développement et d'ancrage territorial, ainsi que les différentes dimensions de viabilité, que celles-ci construisent et mettent en œuvre.

1.1. Des structures collectives territoriales ancrées dans des circuits alimentaires de proximité

- 7 Dans un contexte de reterritorialisation de l'agriculture et de l'alimentation, plusieurs travaux soulignent une reconfiguration du système des acteurs autour des enjeux agri-alimentaires, qui semblent eux-mêmes influencer sur l'émergence de nouveaux modèles de développement territorial (cf. entre autres Mundler et Laughrea, 2016 ; Vittersø *et al.*, 2019). Les récentes dynamiques à l'œuvre au sein des réseaux alimentaires alternatifs français et wallons font ainsi apparaître une évolution de leurs stratégies scalaires et organisationnelles, qui s'inscriraient dans une vision davantage collective et multi-acteurs, ainsi que territorialement plus contextualisées (Chiffoleau, 2018 ; Maréchal *et al.*, 2019).
- 8 Réunis le plus souvent autour d'un projet collectif, et ancrés dans une échelle spatiale donnée, ces processus de coconstruction agri-alimentaire territorialisée semblent induire la mise en œuvre d'actions collectives, de structures de coopération –

matérielle et idéelle – renouvelée entre différentes catégories d'acteurs (Le Velly, 2017 ; Amblard *et al.*, 2018). Ils cherchent en outre à faciliter l'accès pour des producteurs à des opportunités (productives, commerciales...), dont ils n'auraient pas pu bénéficier à titre individuel, tout en leur permettant de garder la maîtrise de leurs produits et de réaliser leur propre projet d'exploitation (Lanciano *et al.*, 2016 ; Fournié, 2018 ; Laughréa *et al.*, 2018). Or, en dépit de réelles volontés (politique, citoyenne) d'ancrage local de l'alimentation dans une perspective plus durable, peu de travaux abordent encore directement leur mise en œuvre, en particulier au sein de certains espaces péri-urbains et ruraux. Ceci alors que ces processus d'ancrage territorialisé portés par des collectifs alimentaires génèrent des plus-values économiques et des aménités non transférables (lien social, mise en valeur de ressources locales, protection environnementale...) non négligeables en termes de développement territorial (Lardon, 2015 ; Loudiyi et Houdart, 2019).

- 9 Aborder les interactions des modalités d'action collective sur les territoires dans le domaine alimentaire implique donc de s'intéresser à des structures (agri-)alimentaires engagées dans la construction de nouvelles coordinations inter-organisationnelles ancrées territorialement. Ce qui fait écho à plusieurs travaux sur les formes d'organisations collectives et/ou de coopérations alimentaires territorialisées (cf. Dufeu *et al.*, 2014 ; Margetic *et al.*, 2016 ; Laughréa *et al.*, 2018 ; Bouroullec *et al.*, 2019). Ces auteurs mettent communément en exergue le caractère collectif de ces organisations « coopératives », au sens où elles émergent et/ou mobilisent une pluralité d'acteurs (professionnels, consommateurs, collectivités locales...) sur des espaces géographiques (urbains, péri-urbains, ruraux) diversifiés. Ils portent également une attention au caractère cognitif/axiologique de ces coopérations, qui se fondent sur la mutualisation de ressources alimentaires locales de qualité et des systèmes de valeurs partagées en matière d'actions collectives et de développement territorial (outils de transformation communs, dispositifs de commercialisation, etc.). Ils en soulignent enfin le caractère territorialisé, de par leur inscription plus ou moins intense dans des dimensions plurielles de proximité alimentaire (rapprochement spatial, intermédiation fonctionnelle, interconnaissance relationnelle...) (cf. notamment Praly *et al.*, 2014 ; Mundler et Laughréa, 2016).
- 10 Ainsi, l'ancrage collectif et territorialisé de ces structures de coopération alimentaire de proximité demeure l'une de leurs principales raisons d'être, et semble concourir à la viabilité des initiatives de relocalisation et de reconnexion mises en œuvre en leur sein.

1.2. Des structures collectives en CAP au service d'une viabilité plurielle

- 11 Plusieurs méta-recherches (Brunori *et al.*, 2016 ; Vittersø *et al.*, 2019) soulignent les difficultés récurrentes dans l'évaluation comparée de la durabilité des organisations engagées dans des CAP, et ce, en raison des nombreux enjeux rencontrés et des arbitrages à opérer. En effet, tant le caractère modulable du concept de durabilité que les spécificités territoriales des CAP rendent ce type d'étude très complexe et leurs conclusions peu univoques (Maréchal *et al.*, 2019). De nombreux chercheurs plaident ainsi pour une approche plus processuelle et inclusive de la durabilité, visant à appréhender son vécu et sa mise en œuvre par et avec les praticiens engagés dans des CAP, via des dispositifs plus étroits d'échanges et de coconstruction des savoirs

(Forssell et Lankoski, 2015 ; Chiffolleau, 2018 ; Maréchal *et al.*, 2019 ; Denys *et al.*, 2020). De façon critique, ces acteurs de terrain s'interrogent plutôt en termes de viabilité, notion aux contours multiples qui se doit d'être envisagée dans toutes ses dimensions, qu'elles soient économiques, sociales, environnementales ou encore agronomiques (Mundler et Laughréa, 2016 ; Brunori *et al.*, 2016 ; Plumecocq *et al.*, 2018 ; Plateau *et al.*, 2019).

- 12 Sans restreindre la focale aux seuls agriculteurs, leur désir de (capacité à) continuer ou non leur activité productive constitue un élément primordial de la viabilité des CAP. Il nous semble dès lors pertinent de partir de la définition proposée par Morel et Léger (2016) où la viabilité y est vue comme la « *capacité d'une ferme à être pérenne dans le temps, tout en permettant aux paysans de vivre en accord avec leurs besoins et leurs valeurs* ». En s'émancipant d'une vision strictement économique, et en intégrant les aspirations des acteurs (Plateau *et al.*, 2019), la viabilité ainsi définie souligne la capacité des producteurs à mettre en cohérence leurs pratiques « *d'acteur paysan* » décrites par Dufour et Lanciano (2012), avec les finalités et les objectifs de « *promesse de différence* » (Le Velly, 2017) établis par les porteurs de projets alternatifs engagés en CAP.
- 13 En résumé, la viabilité est une notion multidimensionnelle et contextuellement située, car spécifique aux objectifs poursuivis. Elle consiste en une mise en dialogue des impératifs de survie et/ou de diversification économique avec les aspirations socio-écologiques plus ou moins prononcées par les acteurs sur leur terrain (Morel *et al.*, 2017). Elle permet de mieux mettre en exergue la réalisation complexe d'arbitrages et la gestion des points de tension ou de nœuds au sein des CAP (Brunori *et al.*, 2016 ; Chiffolleau, 2018 ; Plateau *et al.*, 2019).
- 14 L'intérêt pour les structures collectives en CAP conduit alors à élargir l'échelle d'analyse et à y intégrer une dimension territoriale. En écho aux approches de Gafsi (2006) ou de Corade et Del'homme (2013) émergent ainsi deux composantes complémentaires de la viabilité : l'une autocentrée ou interne, reposant sur la capacité des structures agricoles et des organisations en CAP à intégrer l'ensemble des objectifs multidimensionnels de la viabilité ; une autre, externe et plus étendue, soulignant la capacité à construire et à coordonner des interactions durables avec leurs territoires d'appartenance (Maréchal *et al.*, 2019).
- 15 Dans cet ordre d'idées, plusieurs recherches recensent toute une série de bénéfices en termes de viabilité apportés par les CAP, et les structures collectives qui œuvrent à leur consolidation. Ces bénéfices portent autant au niveau des exploitations agricoles, qu'au niveau des filières alimentaires ou des territoires dans lesquels elles s'insèrent : nouveaux débouchés commerciaux, modes de production plus écologiques, reconnaissance au travail chez les producteurs, préservation des ressources naturelles, cohésion sociale entre acteurs de la chaîne alimentaire, création/maintien d'installations agricoles et d'emplois... (cf. entre autres Corade et Del'Homme, 2013 ; Forssell et Lankoski, 2015 ; Mundler et Laughréa, 2016 ; Boutry et Ferru, 2016 ; Brunori *et al.*, 2016a Chiffolleau, 2018 ; Vittersø *et al.*, 2019).
- 16 Partant d'une approche combinant ces dimensions de la viabilité et l'ancrage territorial des structures collectives en CAP, notre étude traite de deux organisations paysannes francophones singulières et vise à en étudier les stratégies déployées pour en apprécier les principaux effets, particulièrement auprès des producteurs adhérents.

2. Une démarche méthodologique qualitative centrée sur deux structures collectives alimentaires de proximité paysannes

2.1. Terroirs 44, une association de producteurs fermiers ancrés dans la vente directe et les CAP

- 17 En capitalisant sur des expériences de recherche-action antérieures (Maréchal *et al.*, 2019 ; Margetic *et al.*, 2016) et actuelles (Plateau *et al.*, 2019 ; Denys *et al.*, 2020), notre démarche méthodologique croise des réflexions interdisciplinaires de géographie et d'économie sociales pour étudier deux structures collectives agricoles paysannes, pionnières dans leur engagement en CAP : Terroirs 44 en région ligérienne (France), et Paysans-Artisans en Région wallonne (Belgique). Nos enquêtes qualitatives auprès de ces organisations (cf. Annexe 1) reposent principalement sur une dizaine d'entretiens, en majorité compréhensifs¹, d'une quarantaine de minutes, effectués symétriquement avec des acteurs-clés de T44 et de PA : équipe de direction et quelques exploitants au profil technico-économique et socio-démographique diversifié (maraîchage/élevage, conventionnel/bio, genre et âge différenciés). Des temps d'observations participantes in situ, des études d'accompagnement, et le dépouillement de documents internes (comptes rendus de réunions, chartes d'engagement, sites Internet...) complètent le matériau empirique de notre démarche de recherche inductive.
- 18 La brève présentation ci-dessous des trajectoires organisationnelles et des contextes territoriaux de T44 et PA démontre tout l'intérêt de leur analyse croisée. En effet, la mobilisation comparée de ces deux structures collectives, aux statuts juridiques (associatif vs coopératif) et à la temporalité d'engagement en CAP différenciés (ancienneté vs nouveauté), réside dans la conjugaison similaire d'une structuration géographique (un rayonnement sur un bassin de vie départemental/provincial) et organisationnelle (l'activation de dispositifs d'intermédiation commerciale multiples en CAP), au service d'une finalité identifiée (le rapprochement entre producteurs et consommateurs autour de produits paysans de qualité).
- 19 Terroirs 44 (T44) est une association de développement agricole (loi 1901) créée en 1988 par regroupement d'associations locales dans le département de Loire-Atlantique (Margetic *et al.*, 2016). Densément peuplé (près de 1,5 million d'habitants en 2019), ce département est principalement structuré autour du pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire. Sur le plan agricole, il reste fortement marqué par la diversité des productions, les élevages – bovins (surtout laitiers), porcins et avicoles – prédominant en nord-Loire, le maraîchage et la viticulture étant plus majoritaires en sud-Loire. Quelque 4 500 exploitants y occupent un peu plus de 450 000 ha, soit près des deux tiers de la surface départementale. Autre particularité, à valeur historique, l'engagement des producteurs dans les circuits courts (30 % de la Surface agricole utile (SAU), environ 900 exploitations), principalement sous forme de vente directe à la ferme (près des trois quarts des modalités, suivi des marchés de plein vent et des paniers de biens). Enfin, ces modalités de commercialisation de produits locaux concernent de manière équilibrée tout autant l'agriculture conventionnelle que biologique (PEP, 2019).
- 20 « Structure d'animation à l'interface de la vente directe, de la production fermière et des circuits de proximité », T44 s'attelle depuis sa création à « la promotion de produits de qualité, de

tous types d'agriculture, riches de liens et ancrés dans ses territoires naturels et sociaux » explique un adhérent historique (E3, cf. annexe 1). Composée à l'origine d'une cinquantaine de producteurs pionniers, elle met en réseau, 30 ans plus tard, 75 exploitants qui bénéficient d'une cinquantaine de dispositifs au sein d'une aire de chalandise principalement localisée autour des agglomérations nantaise et nazairienne (tableau 1).

- 21 Tout commence avec des marchés paysans de terroir implantés en presqu'île guérandaise et en pays de Retz (dès les années 1990), puis, plus récemment, en centre-ville de Nantes. Cette offre se complète par des points de vente collectifs mobilisant une quinzaine de producteurs à chaque fois : Ferme de la Ranjonnière à Bouguenais (depuis 2003), Halles paysannes à Saint-Nazaire (dès 1995), etc. S'adjoint enfin un service en ligne de produits alimentaires aux consommateurs : les Paniers Presqu'île sur le littoral guérandais (10 points de collecte) en 2008, la Folle Tournée paysanne sur Nantes (23 points de collecte) en 2012 (Margetic *et al.*, 2016).
- 22 En pratique, les 6 salariés et les 80 adhérents œuvrent ensemble « pour une agriculture paysanne qui permette à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier, en produisant sur des exploitations à taille humaine une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle doit participer avec les citoyens à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié par tous » (E7). Ses principales missions portent sur « l'accompagnement, la formation et le conseil aux producteurs porteurs de projets autour de systèmes collectifs et d'outils de commercialisation » (E1).

Tableau 1. Terroirs 44 : un réseau associatif de producteurs (en haut), déployant une pluralité d'actions de communication et de dispositifs de commercialisation (en bas)

Association de producteurs fermiers	Filières de production	Dispositifs de commercialisation
Formation-Accompagnement - Agritourisme - Vente directe et CAP - Logistique	Lait Bovine	Magasins/Boutiques de producteurs : La Ferme de la Ranjonnière (Nantes) Les Halles paysannes (Saint-Nazaire)
Coopération - Territoires : bistrotterroirs, PAT - Filières : restaurateurs-traiteurs, artisans bouchers-charcutiers	Porcine Avicole Ovine-Caprine Cunicole Fruits Maraîchage Aromates Céréales Apicole Viticol Salicole	Paniers de biens en ligne : La Folle Tournée paysanne (agglo Nantes) Les Paniers presqu'île (agglo Saint-Nazaire) + quelques événementiels Outils collectifs & CUMA : De la terre à l'assiette Terroirs sur la route Kiosque paysan Vente à la ferme/Marchés paysans : Samedis fermiers La Journée paysanne Écossolies

Le réseau associatif de T44, et ses champs d'activités

Sources : site Internet de T44, 2019)

Figure 1. Quelques exemples de dispositifs de sensibilisation et de commercialisation mis en œuvre par T44



Source : site Internet T44, 2019

2.2. Paysans-Artisans, une coopérative sociale paysanne de consommateurs-producteurs engagés en CAP

- 23 De son côté, Paysans-Artisans (PA) se présente comme une structure entrepreneuriale commerciale et sociale, implantée au cœur de la province de Namur, en Région wallonne. Cette province compte près de 500 000 habitants en 2019, dont un quart pour sa seule agglomération qui constitue le principal pôle de services, d'emploi et de communication intermodale. Avec une SAU d'environ 158 000 ha, pour quelque 2 350 exploitations, ce territoire offre une situation contrastée. Au nord se concentrent principalement des exploitations céréalières, ainsi que plus secondairement des surfaces maraîchères et fruitières (3 % de la SAU), tandis que l'élevage bovin en prairies prédomine au sud (plus de la moitié de la SAU). Dans ce contexte, environ 17 % des fermes provinciales sont certifiées bio ou en conversion, et un peu moins de 9 % pratiquent une activité en CAP. Ces formes « alternatives » de commercialisation reposent très fortement sur la vente directe à la ferme (à 90 %), et dans une moindre mesure, sur les marchés ou des paniers de biens (à destination de groupements de consommateurs, de coopératives, et de magasins spécialisés) (Quévy, 2019).
- 24 PA, société coopérative à responsabilité limitée et à finalité sociale, prend place dans ce contexte territorial depuis sa création, en mai 2013, s'appuyant sur une centaine de coopérateurs et une vingtaine de producteurs (tableau 2). Ceux-ci « *veulent ensemble résister à la disparition des petites exploitations et des artisans* » et œuvrer pour « *la dynamisation de l'agriculture paysanne coopérative et d'activités artisanales de transformation, la diffusion d'une alimentation diversifiée, goûteuse, de qualité et accessible à tous, en privilégiant le contact direct avec le consommateur en région namuroise* » (E8). Son activité principale se centre sur la commercialisation de 2 000 produits artisanaux locaux, à partir d'une plateforme d'e-commerce qui enregistre, chaque semaine, plus de 500 commandes centralisées au sein de 19 points de « R'aliments ». Afin de consolider ses actions, elle diversifie depuis deux ans son offre commerciale : une dizaine de micro-marchés ponctuels ; une activité de « petit grossiste » qui approvisionne des

commerces de proximité ; plusieurs épiceries et magasins « circuit court » (huit sur des fermes, trois dans la ville de Namur).

- 25 Sa structuration originale l'oriente aussi vers des missions d'in-formation des producteurs et du grand public (via sa composante associative Ateliers PA) ou de mise à disposition de ressources humaines et foncières (via ses organes coopératifs Groupement d'employeurs PA et PA Invest). Son ambition « *d'animation et de construction de filières* » (E2) dépasse le cadre économique pour déborder sur les plans politiques et sociaux, au moyen d'actions promouvant une vision de l'agriculture et de l'alimentation locale, paysanne et solidaire. Inscrit dans « *une démarche globale* » (E2), PA se définit comme un mouvement social citoyen qui rassemble à ce jour 80 agriculteurs, une dizaine d'artisans-transformateurs, 25 salariés, auxquels s'associent près de 600 coopérateurs et 400 bénévoles pour nourrir quelque 4 000 consommateurs. Le tout au sein d'une « *république territoriale* » (E8) composée de 10 communes du pôle urbain namurois.

Tableau 2. Paysans-Artisans : une galaxie organisationnelle (en haut), aux multiples actions de sensibilisation et de commercialisation (en bas)

Coopérative de producteurs paysans et de consommateurs	Filières de production	Dispositifs de commercialisation
Trois autres structures imbriquées - Ateliers PA (ASBL) : université populaire, sensibilisation-formation... - PA Invest (ASBL) : structure d'investissement (bâti, foncier...)- Groupement d'employeurs (GIE)	Lait Bovine Porcine Avicole Fruits Maraîchage Aromates Céréales Apicole Brassicole Café-Cacao	<i>Magasins/Boutiques :</i> - 3 magasins urbains « Espaces circuits courts » (Namur) - 8 boutiques à la ferme <i>Paniers de biens en ligne :</i> - 19 points de R'aliments sur 10 communes <i>Activité de « petit grossiste »</i> <i>Outils collectifs (en cours) :</i> Fabrique circuits courts de Suarlée (hub logistique ; bocalerie-légumerie) ; <i>Micro-marchés paysans saisonniers</i>
Coopération - Territoires : Collectif 5C - Filières : artisans transformateurs, restaurateurs-traiteurs ;		

La galaxie organisationnelle de PA, et ses champs d'activités

sources : site Internet PA, 2019

territorialisé des structures collectives en CAP, ainsi que sur leurs influences en matière d'animation économique (tourisme, commerces de centre-ville...) et politique (partenariat avec une pluralité d'acteurs) (Mundler et Laughréa, 2016 ; Lanciano *et al.*, 2016 ; Loudiyi et Houdart, 2019 ; Chiffolleau, 2018 ; Bouroullec *et al.*, 2019 ; Trivette, 2019 ; Vittersø *et al.*, 2019).

- 30 Enfin, un dernier élément (D.4) porte sur le rôle joué par ces structures collectives en matière de *plus-value environnementale*. Deux points principaux sont régulièrement soulignés. D'une part, une contribution au verdissement de pratiques et de modes de production vers plus de qualité (moins d'intrants, labels). D'autre part, une aménité en matière d'efficacité énergétique et de mutualisation logistique (conditionnement, stockage et transport, réduction du gaspillage...) (Maréchal et Spanu, 2010 ; Mundler et Laughréa, 2016 ; Boutry et Ferru, 2016 ; Chiffolleau, 2018 ; Maréchal *et al.*, 2019 ; Vittersø *et al.*, 2019).

Tableau 3. Les dimensions de viabilité relevées chez Terroirs44 et Paysans-Artisans

Dimensions de viabilité	Critères de qualification	Structure collective	Exemples d'applications
(D.1) Qualité de vie et bien-être social	Reconnaissance individuelle (professionnelle)	Terroirs 44 (T44)	- Statut associatif de producteurs - Actions de formation et transmissions de compétences : outils commerciaux (points de vente collectifs, e-commerce), normes réglementaires (hygiène, étiquetage), réunions inter-filières...
		Paysans-Artisans (PA)	- Actions de formation et transmissions de compétences : accès au foncier agricole, normes réglementaires (hygiène, étiquetage), réunions inter-filières, etc.
	Reconnaissance sociale (visibilité)	T44	- Dispositif d'engagement : charte identitaire sur l'agriculture paysanne/fermière en circuits courts - Activités de sensibilisation du grand public : animations festives (Journées paysannes), supports web-photo-graphiques (panneaux de producteurs), etc. (cf. fig.1)
		PA	- Dispositif d'engagement : charte identitaire sur l'agriculture paysanne et coopérative en circuits courts, intégration dans un mouvement social citoyen - Activités de sensibilisation grand public : ciné-débats de l'université populaire, revue militante <i>Tchak</i> ... (cf. fig. 2)

(D.2) Bien-être économique	<i>Prix rémunérateurs et sources majorées de revenus</i>	T44	- Fixation libre des prix par les producteurs - Diversification des débouchés via plusieurs dispositifs en CAP : points de vente collectifs, marchés fermiers, paniers de biens... (cf. fig.1)
		PA	- Fixation libre des prix par les producteurs - Diversification des débouchés via plusieurs dispositifs en CAP : paniers de biens en e-commerce, magasins... (cf. fig. 2)
	<i>Emplois</i>	T44	- Animation commerciale, en ville comme en campagne, via divers dispositifs en CAP - Embauche de salariés dédiés par dispositifs
		PA	- Animation commerciale, en ville comme en campagne, via divers dispositifs en CAP - Embauche de salariés dédiés par dispositifs ; plus mise à disposition d'un groupement employeurs et d'un vivier important de bénévoles
(D.3) Développement local	<i>Ancrages localisés</i>	T44	- 2 pôles historiques de production (Pays de Retz, presqu'île guérandaise) ; 1 autre pôle plus récent (Nozay-Chateaubriand) - Bassins de consommation de Saint-Nazaire et Nantes
		PA	- « République territoriale » de production à cheval sur Sambre et Meuse - Bassin de consommation de l'agglomération namuroise
	<i>Logiques pluri-partenariales</i>	T44	- Structures agricoles alternatives & acteurs de l'ESS : Conf. paysanne, GAB44, Ecos... - Opérateurs des filières : bouchers-charcutiers, restaurateurs... - Collectivités locales : intercommunalités, département 44, Région des Pays de la Loire

		PA	- Structures agricoles alternatives et acteurs de l'ESS : Fugea, le Perron de l'illon, Collectif 5C... - Opérateurs des filières : traiteurs-restaurateurs... - Collectivités locales : communes, Province de Namur, Région wallonne
(D.4) Plus-value pour l'environnement	Qualité des produits	T44	- Échanges (informels) de bonnes pratiques agricoles - Qualités plurielles des produits : locaux, paysans-fermiers, de saison, bio
		PA	Échanges (informels) de bonnes pratiques agricoles qualités plurielles des produits : locaux, paysans, de saison, qualité différenciée
	Efficience énergétique	T44	Opérations de mutualisation logistique (collecte des produits) : Terroirs sur la route/Kiosque paysan
		PA	Opérations de mutualisation logistique (hubs de (dé)groupage) : 19 points de R'aliment

Sources : enquêtes de terrain, Terroirs 44 et Paysans-Artisans, 2019

3.1. Une contribution réelle au bien-être et à une qualité de vie sociale

- 31 En premier lieu, l'implication de producteurs dans des organisations intermédiaires en CAP semble consolider, voire amplifier, leur viabilité en termes de « bien-être et de qualité de vie sociale » (D.1).
- 32 Tout d'abord, nos deux organisations permettent, d'après leurs producteurs membres, de réfléchir en fonction du prisme de l'intérêt collectif, notamment en termes d'animation et de mutualisation de « *filières complètes de production, avec des outils (légumerie, bocalerie...), de la logistique, de la programmation concertée des cultures* » (E2). Et cette perspective permet de mieux prendre en compte les enjeux sociaux dans le développement agricole. « *C'est une grande famille [...], PA permet une ouverture sociale et de lutter contre l'isolement, le cloisonnement [...], par une solidarité dans les territoires, de connexion avec les gens* » (E4)². Même son de cloche chez T44 : « *La création de liens sociaux, lors de réunions ou discussions informelles [incite] à avoir des relations, de la confiance et de l'entraide dans le réseau* » (E3).
- 33 Malgré leur différence de structuration (producteurs chez T44, composite chez PA), les modalités d'adhésion soulignent également l'appartenance à des valeurs identitaires communes : la défense et la promotion de l'agriculture paysanne. « *Moi, dit un maraîcher, je me reconnais dans cette agriculture dans le sens où la taille d'exploitation, c'est l'homme qu'on met au milieu ; on tend vers une autonomie sur la ferme* » (E5). Pour veiller à ce cadre cognitif partagé, T44 et PA ont formalisé une charte d'engagement qui permet

un enrichissement de la réflexion collective. *« Déclinée en fiches par types de production, c'est des discussions autour de l'ancrage territorial, de pourcentage de circuits courts, de ce que l'on fait sur l'environnement... »* (E7). *« L'idée, c'est de se mobiliser pour développer de l'activité économique agricole paysanne à taille humaine, respectueuse de notre environnement, pour recréer du lien social »* (E8).

- 34 Ce sentiment accru de bien-être social et de qualité de vie sociale provient du fait que la structure collective assume une partie de la surcharge qu'exige l'implication dans les circuits courts. Ceux-ci exigent toujours une diversification des activités (production, transformation, commercialisation, sensibilisation) qui peut entraîner un (sur)investissement en temps de travail pour l'acquisition des compétences supplémentaires (Mundler et Laughrea, 2016 ; Boutry et Ferru, 2016 ; Laughrea et al., 2018). Ces aspects ne disparaissent toutefois pas complètement au sein des structures collectives et peuvent parfois y prendre d'autres formes. Comme le notent les producteurs de ces réseaux, *« il faut pouvoir trouver l'équilibre entre structure familiale, associative, professionnelle »* (E3). *« Et être vigilant en termes de gestion de temps de travail, car la vente directe et les circuits courts, c'est chronophage »* (E4). Tout ceci peut impacter le ressenti sur l'évolution du métier d'agriculteur : *« c'est assez négatif parfois, même s'il y a une satisfaction au travail [...] C'est difficile de programmer les ventes avec des produits frais. Il faut aussi gérer le stress à maintenir la qualité »* (E5). En ce qui concerne les structures collectives en elles-mêmes, le risque se manifeste, au niveau de leur gestion, par un possible éloignement : *« On doit faire attention à ne pas être déconnecté de la réalité, à avoir des contacts avec les producteurs [...], dans les magasins, dans les points de R'aliments... »* (E2). Certains producteurs de T44 regrettent d'ailleurs un décalage avec *« l'esprit historique, porté par un engagement fort des administrateurs dans les dispositifs créés »* (E7). *« Aujourd'hui, les gens viennent chercher un service, du réseau, des débouchés »* (E3).

3.2. Un sentiment plus nuancé de bien-être économique

- 35 Le deuxième intérêt à faire partie d'une organisation collective comme T44 ou PA peut être appréhendé selon une dimension de « bien-être économique » (D.2). C'est particulièrement vrai au sein de nos organisations qui remplissent une fonction d'intermédiation essentielle, en soutenant des dispositifs de distribution mutualisés et variés, *« très complémentaires avec les autres formes de ventes directes (marchés, à la ferme) »* (E10).
- 36 Les producteurs y sont ainsi *« libres de commercialiser comme ils veulent, ce qu'ils veulent »* (E1). Pour plusieurs d'entre eux, ces débouchés supplémentaires, représentant parfois une part importante de leur chiffre d'affaires, leur permettent de (sur)vivre et/ou de conserver une activité à la ferme. *« Pour certains, on vend quasi toute leur production, ils ont pu grandir parce qu'il y avait la coopérative. Tu en as qui sont au-dessus de 700 € de chiffre d'affaires par semaine, ce qui leur permet de stabiliser leur propre emploi »* (E2). Cette éleveuse a pu, grâce à PA, *« maintenir [ses] revenus [...], comme il m'a aidée à construire un modèle fromager, avec un appui technique de production »* (E4). La question des prix demeure donc centrale. Les producteurs de nos réseaux fixent tous leurs prix en autonomie, selon leurs coûts de production, les prix pratiqués par les autres membres ou ceux du marché. La question du *« juste prix n'est donc pas le prix le plus bas, mais le prix permettant une rémunération suffisante »* (E5). *« Travailler avec des producteurs, c'est accepter*

parfois aussi de mettre le prix. C'est à nous de faire du travail avec les consommateurs et leur expliquer pourquoi » renchérit-on chez PA (E2).

- 37 Les retombées en termes d'emploi agricole (direct et induit, familial et salarié) y sont en outre particulièrement soulignées. Une maraîchère de T44 explique : *« Grâce au dispositif de la Folle Tournée paysanne, j'ai un employé à temps plein sur la ferme qui coordonne, en plus de nous aider aux champs »* (E10). Un autre souligne que sa structure paysanne permet de maintenir un vivier de main-d'œuvre sur le territoire : *« On a une bonne densité d'emplois, en moyenne 1 UTH pour 15 ha d'exploitation »* (E3). Chez PA, les producteurs bénéficient d'un groupement d'employeurs à leur service : *« On l'active parfois, ça aide »* relate une éleveuse (E4). Les producteurs restent attachés à la qualité de l'emploi proposé via ce dispositif : *« Ceux qui y adhèrent ont directement pensé aux gars, à ce qu'ils allaient toucher et tout ça... »* (E6).
- 38 Néanmoins, le maintien d'emplois agricoles ou l'amélioration des revenus, par les prix pratiqués ou la diversification des débouchés, ne compense pas toujours la débauche additionnelle d'énergie mise en œuvre par les agriculteurs. *« Aujourd'hui, j'ai des revenus similaires en faisant moins d'élevage de viande et plus de transformation [...] Le fromage, le beurre, je sais pas en vivre ; avec la transformation, c'est beaucoup de boulot en plus. Tout comme de fidéliser les clients, de les réceptionner à la ferme »* (E4). Sur ces aspects, les directions de PA et de T44 reconnaissent que *« c'est variable selon les adhérents »* (E2) ; *« le modèle économique ne tient que s'ils commercialisent également une partie directement »* (E1).
- 39 Par ailleurs, les résultats financiers de nos deux organisations – qui impactent (in)directement les producteurs –, divergent en termes de trajectoire. Chez PA, la dimension entrepreneuriale et la rentabilité économique restent une *« condition indispensable à sa pérennité »* (E8), les bénéfices générés étant *« intégralement réinvestis dans le développement des activités »* (art. 28 des statuts). Sa bonne situation comptable provient d'un chiffre d'affaires mensuel d'environ 250 000 €, issus surtout de la vente en ligne aux particuliers et des magasins namurois (100 000 € chacun). La coopérative prélève une commission sous forme de marges (environ 50 000 €/mois)³ pour couvrir ses différents frais (personnels, loyers...). Enfin, si PA bénéficie de subsides publics (aides à l'emploi et à l'investissement), elle s'appuie, outre sur les parts sociales de ses 600 coopérateurs, sur un vivier de quelque 400 bénévoles. Ce que justifie l'équipe dirigeante : *« De la concurrence déloyale, non »* (E8) ; *« ça fait partie du mouvement. On pourrait fonctionner sans, mais on prendrait alors un peu plus de marge »* (E2).
- 40 Chez T44, beaucoup reconnaissent que sans l'association, *« des projets ne se seraient pas montés »* (E3). Il est ainsi envisagé *« un système de prestation »* pour viabiliser les points de vente et retrouver un *« lien économique »*, les producteurs utilisateurs étant incités *« à reverser un pourcentage de leur chiffre d'affaires »* (E1). Cette mesure ne fait pourtant pas l'unanimité car, si les dispositifs *« ne se portent pas trop mal, ils ne génèrent pas non plus beaucoup de recettes »* (E10). Cette situation génère un paradoxe, car *« à l'instant où les circuits paysans sont plébiscités, l'association qui anime les réseaux collectifs de producteurs est en difficulté »* (E1). T44 est en effet fragilisée par le moindre soutien des collectivités (un tiers de son budget), ses ressources directes (cotisations, prestations...) ne lui donnant que peu d'autonomie financière (Margétic et al., 2016).

3.3. Une participation avérée en termes de développement local

- 41 La participation au « développement local », troisième dimension relevée dans nos enquêtes (D.3), tient en premier lieu à l'échelle d'ancrage spatial des organisations. Si l'emprise géographique de PA est motivée par *« l'animation et la (re)dynamisation des centres urbains comme des bourgs ruraux »* (E2), elle est aussi déterminée par des *« contraintes économiques »* (E6) sur les dispositifs en CAP. Il s'agit de disposer de larges gammes en produits agricoles locaux, de limiter la distance et les coûts de livraison entre producteurs et points relais de distribution, tout en bénéficiant du bassin de consommation namurois proche. *« Le territoire, ça permet d'avoir du sens pour ne pas se ressembler, mais aussi d'approfondir. Dans un rayon de 20-25 km, tu gardes mieux la maîtrise »* (E8). *« Namur nous semblait symbolique avec un pôle urbain de 200 000 habitants ; avec une partie populaire, la Sambre ; et puis la Meuse, c'est plus bourgeois »* (E2).
- 42 De son côté, la logique d'ancrage de T44 reste circonscrite à proximité des agglomérations nantaise et nazairienne, en particulier sur ses deux pôles historiques touristiques (presqu'île guérandaïse et pays de Retz). Cette fédération d'associations locales raisonne *« par petits territoires »* (E3) pour structurer ses débouchés de proximité. *« Les Paniers Presqu'île, ça marque la volonté de s'ancrer sur ce territoire local »* (E7). Le dispositif parent de la Folle Tournée paysanne permet pour une autre adhérente *« d'écouler [nos] surplus de production pour les urbains nantais »* (E10). Depuis 2016, T44 a élargi son périmètre d'action à cinq autres secteurs infra-départementaux, poursuivant ainsi son emboîtement scalaire réticulaire (Margetic et al., 2016). Par des cycles d'échanges réguliers avec ses adhérents, l'objectif consiste à *« retrouver une relation ombilicale de la campagne, mère nourricière de la ville [...] et (re)construire une contractualisation honnête de filières de proximité »* (E3).
- 43 La volonté de participer à l'animation territoriale est un autre point structurant de nos organisations, qui cherchent à identifier et à accompagner les synergies entre les producteurs et les autres acteurs alimentaires, afin de construire et/ou de consolider des filières paysannes locales. L'enjeu est *« de structurer et de recréer des relations de coopération, afin d'accompagner toutes les réflexions, pour que les producteurs produisent pour nourrir leur territoire »* (E5). Depuis leur création, nos deux organisations collaborent avec une pluralité d'acteurs, telles que des structures agricoles « alternatives » (groupements biologiques et syndicats paysans pour l'essentiel), des acteurs de la transformation et de la restauration engagés (De la terre à l'assiette ; le Perron de l'Ilon), ou bien encore des collectivités (métropole nantaise et parc naturel de Brière ; bureau économique et CPAS de Namur). *« On se fait ainsi des réunions trimestrielles avec certains organismes pour mieux se connaître, imaginer des partenariats en commun, pour ne pas être concurrents sur les appels à projets »* (E1).
- 44 Afin de *« décroïsonner »* les relations entre producteurs et intermédiaires en CAP, des *« projets de coopération »* sont par ailleurs en construction chez T44, notamment avec les restaurateurs et les artisans bouchers-charcutiers. Pour mieux appréhender leurs pratiques d'approvisionnement, et les faire davantage correspondre à celles de ses éleveurs (50 % des adhérents), T44 a participé récemment à deux recherches-actions agricoles sur ces thématiques (projets Casdar Interval et MagPro). *« On a prévu de faire des portes ouvertes à la ferme ou à la boutique, et présenter un exemple de partenariat entre un boucher, un charcutier et un éleveur »* (E3). Ces liens agriculteurs et artisans font partie des gènes de PA. Un transformateur-artisan y prend déjà *« 75 % des produits issus de la*

coopérative [...] On dit aux producteurs : si vous pouviez investir un peu chez nous, pour qu'on valorise vos produits » (E9). « Y a aussi des discussions entre producteurs qui disent aux traitiers : dites-nous ce que l'on doit planter pour vous » (E6).

- 45 L'élargissement des réseaux de T44 et PA et la captation d'autres producteurs sont une autre source de viabilité importante en termes de développement local. « Longtemps T44 est resté composée de petites structures. La question actuelle, c'est comment faire entrer des opérateurs de plus grosse taille, qui sont en conversion bio et à 25 % en circuits courts » (E1). PA travaille également en interne sur une catégorisation de ses adhérents « pour continuer à avoir des niches pour les tout petits (vente en ligne), mais aussi pour les plus grands (magasins avec le "petit grossiste") » (E8). À plus large échelle, l'objectif reste bien d'embrigader le maximum d'acteurs de la société civile. « Tu ne peux plus aujourd'hui changer les choses qu'avec des agriculteurs si tu n'as pas un mouvement de citoyens pour dire on change notre vision de la ruralité, de l'alimentation, de l'agriculture » (E9). À ce titre, PA s'applique à diffuser sa vision agri-alimentaire transformatrice et à mutualiser certaines expériences en CAP à l'échelle du territoire de la Région wallonne. « Le lien avec les autres territoires, il se fait avec la création du Collectif 5C, la Fabrique circuits courts » explique sa directrice (E2).

3.4. Un impact ciblé et secondaire en termes de plus-value pour l'environnement

- 46 Une dernière dimension, sur le plan de la viabilité (D.4), porte sur le rôle joué par T44 et PA en matière de « plus-value environnementale » chez leurs adhérents.
- 47 De l'aveu même de nos interlocuteurs, si cela ne constitue pas une « mission première » (E1), un « combat initial » (E2) de leurs organisations, « ce modèle en agriculture paysanne doit forcément avoir un effet sur le climat, sur des questions environnementales » (E6). Cette assertion d'un producteur reflète bien l'état d'esprit qui règne dans nos structures collectives, pour qui le soutien au modèle d'agriculture paysanne milite clairement en faveur de pratiques plus respectueuses de l'environnement. Pratiques plus vertueuses sur lesquelles T44 et PA communiquent de plus en plus. « Quand le citoyen nous demande les actions menées sur la qualité de l'eau, la traçabilité des aliments... nous devons répondre, cacher nos pratiques devient suspect » (E1). T44 s'est ainsi positionnée dans sa charte contre l'utilisation d'OGM, puis plus récemment sur les pesticides. L'animatrice note aussi de bonnes pratiques qui circulent de manière informelle entre producteurs « t'as replanté ta haie comme ça... je pourrais passer chez toi te montrer » (E1). PA insiste quant à lui fortement sur « la qualité différenciée des produits » (E9), grâce à l'adoption de pratiques proches de l'agroécologie qui permettent « à l'agriculteur paysan de renforcer son autonomie en produisant ses semences ou ses apports fourragers, tout en diminuant les engrais chimiques et les produits phytopharmaceutiques » (E8).
- 48 Par ailleurs, si l'agriculture biologique n'est pas un prérequis pour intégrer ces structures, elle tend à se diffuser dans les pratiques paysannes. « C'est comme une évidence, voire une nécessité » (E5) ; « Il y a une vraie attraction des bio à T44 » (E10), à tel point que ceux-ci représentent plus de 90 % des producteurs actuels. Chez PA, même tendance incitative, bien que moins prononcée par rapport à son homologue ligérien. « C'est l'écho des demandes des consommateurs et de la société aussi » (E3). En même temps, nos deux organisations collectives revendiquent le fait de travailler avec des non-bio,

« afin de faire avancer chacun, au fur et à mesure, dans ses pratiques, et pas en les excluant. » (E1). « On a fait des réunions par filières, avec des bio, des non-bio, on a eu des discussions géniales, ouvertes sur les limites de chaque système » raconte un autre adhérent (E6).

- 49 En dépit de nuances scientifiques fortes (cf. Maréchal *et al.*, 2019), un second apport environnemental de nos structures transparaît dans leur volonté d'améliorer l'efficacité énergétique en rationalisant leur logistique (foodmiles notamment). Et ce, même si de l'aveu des militants, « il n'est pas sûr que [nos] petits camions polluent moins que des semi-remorques chargés à l'aller et au retour » (E2). T44 porte toutefois depuis 2012 une activité « d'optimisation logistique de proximité » (E3) soutenue en partie par les pouvoirs publics, le projet Terroirs sur la route⁴. Dans ce cadre sont réalisées des tournées hebdomadaires de dépose et de collecte de produits fermiers des adhérents, à travers différents lieux du département. Via son activité d'e-commerce et son réseau de points de « R'aliment », PA opère de façon identique. Certains adhérents souhaiteraient même « mettre en place un service logistique plus complet à moyen terme » (E9), ce que la coopérative namuroise envisage avec son futur projet de hub : Fabrique circuit court. De son côté, T44 est aussi investi depuis 2017 dans le projet Kiosque paysan, « plateforme virtuelle logistique » (E3) mutualisant le transport, le stockage et la gestion des commandes, afin de faciliter « l'approvisionnement groupé et multi-acteurs de produits locaux et bio » (E1), à destination des bassins de consommation nantais et nazairien.

Conclusion

- 50 Comme le soulignent plusieurs auteurs, de nombreuses organisations collectives alternatives construisent une légitimité de leurs modes de commercialisation en CAP en termes de viabilité, et en font bien souvent un moyen de défense d'une agriculture fermière et paysanne (Lanciano *et al.*, 2016 ; Le Velly, 2017). Dès lors, l'insertion et l'attachement des producteurs à différents réseaux (professionnels, sociaux, amicaux...), au sein de telles organisations collectives territorialisées semblent influencer positivement sur cette viabilité, en raison notamment des interactions et des discussions qui y sont permises, des expériences et des apprentissages qui y sont confrontés, tout ceci influant en retour sur les pratiques productives (Maréchal et Spanu, 2010 ; Laughrèa *et al.*, 2018). Ceci est bien illustré dans nos deux cas d'études, comme le constatent leurs équipes dirigeantes. Celles-ci perçoivent de plus en plus en interne « des trajectoires professionnelles agricoles qui vont vers plus de transversalité en termes de valeurs » (E2). « Les producteurs, ils évoluent, en circuits courts plus vite, parce que tu es en contact devant le client, ça pousse à faire toujours mieux » (E5).
- 51 Le rôle de ces deux organisations intermédiaires en CAP en termes de viabilité ressort donc nettement de notre analyse empirique. Nos données de terrain montrent effectivement que T44 et PA contribuent globalement à améliorer le bien-être et la qualité de vie de leurs adhérents, et participent activement à un développement territorial de proximité qui impacte positivement l'économie et la politique locale et même départementale ou provinciale. Pour autant, ce ne sont que de premiers signaux, car certains résultats demeurent nuancés. En premier lieu, la double reconnaissance professionnelle et sociétale évoquée apparaît plus intense sur le plan social (valorisation de l'identité paysanne, renforcement de l'estime de soi, accroissement du lien social...) qu'économique (maintien d'emplois et de revenus, mais source de

(sur)charges de travail). En second lieu, en matière de plus-value environnementale, le rôle joué par T44 et PA paraît plus mesuré, même si les développements de pratiques agricoles plus vertueuses (qualité différenciée paysanne, label bio) et d'opérations logistiques mutualisées traduisent des avancées significatives dans ce domaine.

- 52 En définitive, la fonction d'intermédiation assurée par nos deux structures s'avère primordiale pour maintenir et conforter le développement territorial d'agricultures paysannes viables, reflet des terroirs et des caractéristiques locales. En effet, elles soutiennent, chacune avec leurs spécificités, des formes différenciées de viabilité agricole au sens de Plumecocq *et al.* (2018). Association au service de ses adhérents-producteurs depuis plus de 30 ans, T44 offre une fibre agricole confirmée qui s'inscrit dans une logique de construction de filières paysannes pour une « *une agriculture diversifiée de proximité* » dans son territoire. De son côté, jeune mouvement coopératif porté avant tout par des consommateurs citoyens, PA s'active plus dans le champ d'une alternative alimentaire globale au service « *d'une agriculture territorialisée* » reposant sur des filières paysannes (*ibid.*).
- 53 En dépit de réelles implications, nos deux structures paysannes alimentaires de proximité sont loin de couvrir l'intégralité des critères servant à qualifier les dimensions de la viabilité. Ainsi, au-delà d'intérêts déclaratifs, très peu d'actions sont à ce jour encore entreprises en termes de biodiversité cultivée ou d'aménités paysagères par exemple, ou de participation « politique » dans des processus de gouvernance alimentaire territorialisée. Elles entament tout juste par ailleurs des réflexions pour accroître l'accessibilité sociale de leurs produits paysans locaux de qualité (partenariat avec des associations de l'ESS, des supermarchés coopératifs...). Plusieurs recherches soulignent néanmoins le caractère incontournable de la dimension économique parmi les différentes formes de viabilité mises en œuvre, même si cette dimension ne peut suffire à elle seule. Les structures collectives doivent donc aider à (re)créer de la valeur ajoutée dans leurs filières, si elles souhaitent par ailleurs accompagner leurs agriculteurs dans des démarches plus globales de transition socio-écologique (Mundler et Laughréa, 2016 ; Brunori *et al.*, 2016 ; Vittersø *et al.*, 2019).
- 54 En s'inspirant d'autres travaux (notamment Mundler et Laughréa, 2016 ; Boutry et Ferru, 2016 ; Brunori *et al.*, 2016 ; Bourellec *et al.*, 2019), un travail d'approfondissement des critères qualitatifs des dimensions de la viabilité, tout comme un élargissement du panel productif d'enquêtés au sein de nos deux structures, pourrait être engagé. Ceci afin de mieux comprendre les raisons d'adhésion (ou non) des agriculteurs à ces deux réseaux, ainsi que d'analyser plus finement leurs interrelations (sociales, économiques, politiques...), et les modalités de régulation mises en œuvre par PA et T44 pour viabiliser leur contribution au maintien et au développement de filières paysannes territorialisées.

BIBLIOGRAPHIE

- Amblard L., Berthomé G., Houdart M., Lardon S., 2018, « L'action collective dans les territoires. Questions structurantes et fronts de recherche », *Géographie, économie, société*, vol. 20, n° 2, p. 71-90.
- Bouroullec M., Frayssignes J., Chaïb K., Amichi H., Auguères C., Bavec S., Olivier-Salvagnac V., Pouzenc M., Wallet F., 2019, « Circuits alimentaires de proximité. Les plateformes d'approvisionnement territorialisées. Distribution collective de produits locaux et enjeux », Toulouse, École d'ingénieurs de Purpan, séminaire de clôture du projet régional CAPPAP, 44 p, <https://www.purpan.fr/actualites/journee-de-restitution-du-projet-de-recherche-cappap>, consulté le 6 juillet 2020.
- Boutry O., Ferru M., 2016, « Apports de la méthode mixte pour une analyse globale de la durabilité des circuits courts », *Développement durable & territoires*, vol. 7, n° 2, <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.11336>.
- Brunori G., Galli F., Barjolle D., van Broekhuizen R., Colombo L., Giampietro M., Kirwan J., Lang T., Mathijs E., Maye D., de Roest K., Rougoor C., Schwarz J., Schmitt E., Smith J., Stojanovic Z., Tisenkopfs T., Touzard J.-M., 2016, « Are Local Food Chains More Sustainable than Global Food Chains? Considerations for Assessment », *Sustainability*, vol. 8, n° 5, 27 p. <https://www.mdpi.com/2071-1050/8/5/449>.
- Chiffolleau Y., 2018, *Les circuits courts alimentaires. Entre marché et innovation sociale*, Toulouse, Érès, collection « Sociologie économique ».
- Corade N., Del'Homme B. (Eds.), 2013, « Élaboration d'une méthode pour l'évaluation de la durabilité territoriale de circuits de proximité », Bordeaux Sciences Agro, projet tutoré – dispositif Casdar « Sentinelle », 126 p.
- Darnhofer I., Sutherland L.-A., Pinto-Correia T., 2015, « Conceptual Insights Derived from Case Studies on “Emerging Transitions” in Farming », in Sutherland L.-A., Darnhofer I., Wilson G., Zagata L. (Eds.), *Transition Pathways towards Sustainability in Agriculture: Case Studies from Europe*, Wallingford, CABI, p. 189-203.
- Denys M., Maughan N., Plateau L., Pipart N., Visser M., Maréchal K., 2020, « SPINCOOP, ou comment soutenir la contribution active de maraîchers professionnels dans la mise en œuvre d'un projet de recherche-action participative – Une exploration collective des conditions d'adaptation du SPIN Farming et de sa contribution aux SAJED bruxellois », in Van Keerberghen A., Hermesse J. (Eds.), *Transitions pour une alimentation juste et durable à Bruxelles. Contributions de recherche en co-création*, Bruxelles, L'Harmattan, collection « Academia ».
- Dimitri C., Gardner K., 2019, « Farmer use of intermediated market channels: A review », *Renewable Agriculture and Food Systems*, vol. 34, n° 3, p. 181-197.
- Dufeu I., Le Grel L., Noel J., Margétic C., 2014, *Valorisation des productions alimentaires ligériennes et réseaux d'acteurs*, rapport scientifique final, Nantes, Oniris, 41 p.
- Dufour A., Lanciano E., 2012, « Les circuits courts de commercialisation : un retour de l'acteur paysan ? », *Revue française de socio-économie*, vol. 1, n° 9, p. 153-169, <https://doi.org/10.3917/rfse.009.0153>.

- Forssell S., Lankoski L., 2015, « The sustainability promise of alternative food networks: an examination through “alternative” characteristics », *Agriculture and human values*, vol. 32, n° 1, p. 63-75.
- Fournié S., 2018, « Rôle de médiation d'une coopérative agricole dans la construction d'un circuit agro-alimentaire territorialisé », Paris, SFER, 22 p. https://www.sfer.asso.fr/source/jrss2018/articles/E53_Fournie.pdf, consulté le 14 avril 2020.
- Gafsi M., 2006, « Exploitation agricole et agriculture durable », *Cahiers Agriculture*, vol. 15, n° 6, p. 491-497.
- Lardon S., 2015, « L'agriculture comme potentiel de développement des territoires péri-urbains. Analyse par les configurations socio-spatiales », *Articulo – Journal of Urban Research*, special n° 6, <https://doi.org/10.4000/articulo.2673>.
- Lanciano É., Saleilles S., Aggeri F., 2018, « Alimentation-développement durable : quelle durabilité des systèmes alimentaires relocalisés ? Introduction », *Revue de l'organisation responsable*, vol. 13, n° 1, p. 1-3.
- Lanciano É., Poisson M., Saleilles S. 2016, « Comment articuler projets individuel, collectif et de territoire ? Le cas d'un collectif de transformation et commercialisation en circuits courts », *Gestion 2000*, vol. 33, n° 2-3, p. 75-93, <https://doi.org/10.3917/g2000.332.0075>.
- Laughrea S. Mundler P., Royer A., 2018, « Les coopératives alimentaires en circuits courts ? Quelles motivations d'adhésion et d'engagement chez les agriculteurs ? », *Recma*, n° 347, p. 111-127.
- Le Velly R., 2017, *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs. Une promesse de différence*, Paris, Presses des Mines, collection « Sciences sociales ».
- Loudiyi S., Houdart M., 2019, « L'alimentation comme levier de développement territorial ? Réflexions tirées de l'analyse processuelle de deux démarches territoriales », *Économie rurale*, n° 367, p. 29-44, <https://doi.org/10.4000/economierurale.6463>.
- Maréchal G., Spanu A., 2010, « Les circuits courts favorisent-ils l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement ? », *Courrier de l'environnement de l'Inra*, n° 59, p. 33-45.
- Maréchal K., Plateau L., Holzemer L., 2019, « La durabilité des circuits courts, une question d'échelle ? L'importance de court-circuiter les schémas classiques d'analyse », *Économie rurale*, n° 367, p. 45-60, <https://doi.org/10.4000/economierurale.6487>.
- Margetic C., Noel J., Dufeu I., Le Grel L., 2016, « Organisations collectives territorialisées. Le département comme référence », in Mundler P., Rouchier J. (Eds.), *Alimentation et proximités : jeux d'acteurs et territoires*, Dijon, Quæ-Educagri, collection « Transversales », p. 131-149.
- Morel K., San Cristobal M., Léger F., 2017, « Small can be beautiful for organic market gardens: An exploration of the economic viability of French microfarms using MERLIN », *Agricultural Systems*, n° 158, p. 39-49.
- Morel K., Léger F., 2016, « Aspirations, stratégies et compromis des microfermes maraîchères biologiques », Paris, HAL-SHS CNRS, document de diffusion vers le milieu agricole francophone, 13 p. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01206302v3/document>, consulté le 25 février 2020.
- Mundler P., Laughrea S., 2016, « Les bénéfices des circuits alimentaires de proximité. Une revue critique de la littérature », in Mundler P., Rouchier J. (Eds.), *Alimentation et proximités : jeux d'acteurs et territoires*, Dijon, Quæ-Educagri, collection « Transversales », p. 31-58.

Plateau L., Maughan N., Hermesse J., Pipart N., Visser M., Maréchal K., 2019, « La viabilité du maraîchage urbain à l'épreuve de l'installation professionnelle », *Cahiers Agriculture*, vol. 28, n° 6, 8 p, <https://doi.org/10.1051/cagri/2019005>.

Plumecocq G., Debril T., Duru M., Magrini M., Sarthou J., Therond O., 2018, « Caractérisation socio-économique des formes d'agriculture durable », *Économie rurale*, n° 363, p. 99-120, <https://doi.org/10.4000/economierurale.5430>.

Pôle Économie et Prospective (PEP), 2019, *L'agriculture en Loire-Atlantique*, Angers, Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, n° 2019-2, avril, 4 p.

Praly C., Chazoule C., Delfosse C., Mundler P., 2014, « Les circuits de proximité, cadre d'analyse de la relocalisation des circuits alimentaires », *Géographie, économie, société*, vol. 16, n° 4, p. 455-478, <https://doi.org/10.3166/ges.16.455-478>.

Quévy B. (Eds.), 2019, « Évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie 2019 », Namur, SPW, 30^e rapport, 16 p.

Trivette S. A., 2019, « The importance of food retailers: applying network analysis techniques to the study of local food systems », *Agriculture and Human Values*, vol. 36, n° 1, p. 77-90.

Vittersø G., Torjusén H., Laitala K., Tocco B., Beatrice Biasini B., Csillag P., Dubois de Labarre M., Lecoœur J.-L., Maj A., Majewski E., Malak-Rawlikowska A., Menozzi Z., Török A., Wavresky P., 2019, « Short Food Supply Chains and Their Contributions to Sustainability: Participants' Views and Perceptions from 12 European Cases », *Sustainability*, vol. 11, issue 17, 33 p. <https://www.mdpi.com/2071-1050/11/17/4800>, consulté le 5 juillet 2020.

- <http://www.paysans-artisans.be>

- <http://www.terroirs44.org>

ANNEXES

Annexe

Annexe 1. Grille d'entretien sommaire et acteurs enquêtés au sein des organisations collectives T44 et PA en 2018-2019

La grille d'entretien se séquence en deux temps, autour de cinq items principaux

- Temps 1 : présentation générale de l'organisation collective :

a. bref historique de l'organisation collective

b. modalités de fonctionnement (au sens large) de l'organisation collective

- Temps 2 : principaux effets/impacts (positifs et/ou négatifs) de l'organisation collective :

c. en termes de viabilité sociale ?

d. en termes de viabilité économique ?

e. en termes de viabilité environnementale ?

Tableau 4. Descriptif entretiens semi-directifs

Entretiens semi-directifs (1h30 environ)		
Numéro entretien	Organisation	Fonction
E1	Terroirs 44	Animatrice
E2	Paysans-Artisans	Directrice
E3	Terroirs 44	Éleveur, membre du CA
E4	Paysans-Artisans	Éleveuse

Tableau 5. Descriptif entretiens compréhensifs

Entretiens compréhensifs (30-40 min environ)		
Numéro entretien	Organisation	Fonction
E5	Terroirs 44	Maraîcher
E6	Paysans-Artisans	Maraîcher
E7	Terroirs 44	Arboricultrice
E8	Paysans-Artisans	Président
E9	Paysans-Artisans	Artisan transformateur
E10	Terroirs 44	Maraîchère

Sources : enquêtes de terrain T44 et PA, 2018-2019

NOTES

1. Quatre entretiens semi-directifs de 2 heures, ont par ailleurs été menés de manière plus approfondie auprès de l'animatrice de T44, la directrice de PA, et une producteur·trice de chaque organisation (voir annexe 1).
2. Un questionnaire de satisfaction réalisé en 2018 situe par exemple le niveau de bien-être des producteurs de T44 sur un score moyen de 4 sur 5.
3. PA prélève une marge de 20 % sur le prix de vente en e-commerce ; de 10 % via l'activité de « petit grossiste » ; et de 30 % en magasins.
4. Cette activité permet de transporter près de 25 000 € de produits paysans, émanant de 12 producteurs, et de livrer deux points de vente collectifs (La Ranjonnière, De la terre à l'assiette), tout en économisant plus de 15 000 km (-30 % d'émission de CO₂) par an.

RÉSUMÉS

L'article interroge la contribution, en termes de viabilité territoriale, de structures collectives intermédiaires impliquées dans des circuits alimentaires de proximité. Notre approche empirique repose sur deux études de cas de coopération alimentaire paysanne situées en Pays de la Loire (Terroirs44) et en Wallonie (Paysans-Artisans). En nous basant sur une méthodologie qualitative et inductive, nous montrons que ces deux organisations mettent en œuvre des stratégies d'ancrage territorialisé qui contribuent à renforcer diversement quatre dimensions principales de la viabilité : une amélioration du bien-être social et de la qualité de vie des producteurs adhérents ainsi qu'une contribution plus modeste à leur bien-être économique ; une participation au développement local avérée ; et enfin une plus-value mesurée sur l'environnement.

The article questions the contribution, in terms of territorial viability, of intermediate collective structures involved in short proximity food supply chain. Our empirical approach is based on two case studies of food peasant cooperation, located in Ligerian region (Terroirs44) and Wallonia region (Paysans-Artisans). Based on a qualitative and inductive methodology, we show that these two organizations implement territorial anchoring strategies. These contribute to strengthening, more or less intensively, four main sustainability dimensions: an improving to the social well-being and quality of life of theirs producers; a smaller contribution to their economic well-being; a participation in local development; and a measured added value on the environment.

INDEX

Mots-clés : circuits alimentaires de proximité, viabilité, structures collectives, Pays de la Loire, Wallonie

Keywords : short food supply chain, viability, collective organizations, Ligurian, Wallonia

AUTEURS

JULIEN NOËL

Julien Noël est docteur en géographie, chercheur post-doctoral. Ses recherches examinent, dans un contexte de mondialisation alimentaire inégalitaire, les conditions de durabilité et de justice dans les processus de reterritorialisation des systèmes agricoles et halieutiques locaux et alternatifs, en s'appuyant sur des dispositifs méthodologiques participatifs.

Gembloux Agro-Bio Tech (GxABT)/Université de Liège (ULiège), Laboratoire d'économie et de développement rural (LEDR), chercheur associé au laboratoire ESO-Nantes, UMR 6590 CNRS

Julien.Noel@uliege.be

julien.noel.geo@gmail.com

CHRISTINE MARGETIC

Christine Margetic est professeure de géographie. Ses recherches s'articulent selon deux entrées.

L'une aborde les liens entre alimentation et territoires sous trois angles : les stratégies des acteurs au sein d'un triptyque alimentaire ; les enjeux des agricultures urbaines en France et dans des pays africains ; la matérialisation de Projets alimentaires territoriaux. La seconde interroge un foncier agricole vu comme ressource territoriale à finalité alimentaire.

Institut de géographie et d'aménagement régional de l'université de Nantes, membre du
laboratoire ESO-Nantes, UMR 6590 CNRS
christine.margetic@univ-nantes.fr

FLORENCE LANZI

Florence Lanzi est doctorante en économie. Ses recherches se concentrent sur les circuits alimentaires de proximité, et les partenariats pour renforcer leur viabilité, à travers un cadre analytique pluriel (théories de la transition et de l'acteur-réseau, entrepreneuriat social), tout en mobilisant une méthodologie d'immersion et de participation.

HEC/ULiège, Centre d'économie sociale (CES)-GxABT/ULiège, LEDR
flanzi@uliege.be

THOMAS DOGOT

Thomas Dogot est professeur d'économie agricole et rurale. Responsable de l'axe « Modélisation et développement ». Ses recherches sont menées dans le domaine de l'économie agricole et du développement rural, et portent en particulier sur la formation des revenus en agriculture, l'analyse des chaînes de valeur agroalimentaires et l'évaluation des politiques/actions publiques relatives à la ruralité.

GxABT/ ULiège, LEDR
Thomas.Dogot@uliege.be

KEVIN MARÉCHAL

Kevin Maréchal est professeur d'économie écologique. Actif dans l'étude transversale des questions de transition écologique et sociale, il a mené de nombreux travaux sur la notion de verrouillage (« lock-in »). Ses recherches actuelles traitent notamment de l'agroécologie et des circuits alimentaires de proximité. Elles mettent l'accent sur les nouveaux modèles économiques (économie de la fonctionnalité, économie des coopératives) ainsi que sur les dispositifs cocreatifs de production des connaissances.

GxABT/ULiège, LEDR-HEC/ULiège, CES
K.Marechal@uliege.be